

**De :** <cbruyere@ville.montreal.qc.ca>  
**À :** Raphaël Lescop<rlescop@imk.ca>  
**CC :** "benoit.Lussier@ville.quebec.qc.ca"  
<benoit.Lussier@ville.quebec.qc.ca>,  
"caroline.gelac@ville.montreal.qc.ca"  
<caroline.gelac@ville.montreal.qc.ca>, David Bourgoin  
<dbourgoin@bga-law.com>, Dominique Talbot  
<dominique.talbot@judex.qc.ca>, François Goyer<fgoyer@imk.ca>,  
Léonie Côté<l.cote@agfavocats.com>, Maxime Ouellette  
<m.ouellette@augergarnierfrederickavocats.com>, Sonia Tremblay  
<stremblay@bga-law.com>, "sylvie.garneau@ville.quebec.qc.ca"  
<sylvie.garneau@ville.quebec.qc.ca>  
**Date :** 2019-05-21 09:33  
**Objet :** RE: Catherine Bergeron-Duchesne c. Ville de Québec et al. - N° :  
200-06-000223-183 - Action collective

Monsieur le juge,

Pour notre part, nous procédons le 28 mai dans une autorisation d'action collective à Montréal ainsi que les 6 et 7 juin à Gatineau, avec nos confrères de la Ville de Québec d'ailleurs.

Pour nous également, il serait irréaliste de fixer l'audition de la preuve appropriée à si brève échéance. Par ailleurs nous sommes disponibles par la suite.

Nous espérons le tout conforme.

Recevez, monsieur le juge, nos respectueuses salutations.

Chantal Bruyère  
Avocate

Service des affaires juridiques  
Direction des affaires civiles  
Division de la responsabilité  
Téléphone : 514 872-6881 – Télécopieur : 514 872-2828  
Courriel : cbruyere@ville.montreal.qc.ca

---

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.